

Le Menhir dans la Vilaine

n°13

Bulletin d'information de la FFMC 35
3^{ème} trimestre 2000



Contacts

Courrier

FFMC 35
Co/Dominique Laperche
35, rue du Manoir de Gaudon
35770 VERN SUR SEICHE

FFMC 35
1, place de la Rotonde
35000 RENNES

Téléphone

06 70 84 95 56

e-mail

ffmc35@worldnet.fr

Internet

<http://home.worldnet.fr/jpd/ffmc35.html>

Bureau de la FFMC 35

C. Marty (Président) 02 99 23 78 63
O. Kagan (Vice-pdt) 02 99 63 63 31
D. Laperche (Trésorière) 02 99 00 47 49
C. Place (Secrétaire) 02 99 35 10 98

Le Menhir dans la Vilaine

J-Ph. Delaunay 02 23 21 15 30

Commission juridique

Les permanences téléphoniques de la commission juridique pour la zone téléphonique 02, ont lieu le jeudi de 18 à 19 heures.

Laurent Willams 02 99 69 28 74

Permanences

- Les permanences FFMC ont lieu les premiers et troisièmes samedis du mois à partir de 14h au bureau de la Mutuelle des Motards, 1, place de la Rotonde à Rennes.
- Les réunions de bureau ont lieu tous les premiers mercredis du mois à 19h au bar Le Sablier, 70 rue Jean Guéhenno, à Rennes. Elles sont ouvertes à tous les adhérents.

Remarque

Les photographies dessins et articles figurant dans ce numéro sont la propriété de leurs auteurs respectifs.



Edito (coup de gueule)

Le week-end des 10/11/12 juin se tenaient les assises de la FFMC à la Plagne, ou de nombreuses questions concernant l'avenir de notre mouvement ont été débattues.

Le nombre et la diversité des interventions nous ont permis de constater que s'il est évident pour tous que la pérennité de notre mouvement doit être assurée, les moyens d'y parvenir sont légion. Le point le plus important ayant été abordé, puis rejeté par vote, semble être celui de la «plate forme de développement et de financement», proposé par le Bureau National.

Cette version proposait notamment une adhésion individuelle à 300 francs afin d'équilibrer le budget et permettre l'emploi d'un salarié supplémentaire.

S'il semble évident que l'adhésion doit augmenter, du fait qu'elle est restée inchangée durant de nombreuses années, la majorité présente a estimé qu'une adhésion à 200 francs serait plus équitable.

La cotisation des antennes départementales à la Trésorerie Nationale est passée, elle, de 350 à 500 francs, malgré les interventions répétées de notre antenne qui aurait souhaité qu'elle soit calculée au prorata du nombre d'adhérents de chaque antenne, dans le but de favoriser la création d'antennes, et donc d'augmenter le nombre d'adhérents de la fédé au niveau national.

Un courrier en ce sens sera envoyé au Bureau National pour que cette proposition soit soumise au vote lors des prochaines journées de travail !

Bien qu'à priori décevantes, ces assises se sont montrées riches en échanges inter-fédés.

D'autre part, le Bureau National est maintenant au complet, ce qui est bien venu devant l'ampleur de la tâche.

**Ensemble nous serons plus forts,
plus forts nous vaincrons !**

Christophe



Au sommaire

En bref	2	M. Moto sur la route de la sécurité - Le mur du çon	
Actualité européenne	2	Juridique	7
Nouvelles normes d'émissions polluantes pour les deux-roues à moteur - Véhicules hors d'usage : affaire classée - Think bike		Gare aux animaux	
Actualité nationale	3	Annonces	8
Les 20 & 21 mai : manifestation nationale pour la vie - Propositions au ministre de la Jeunesse et des Sports - Les routes anglaises tuent 2 fois moins		Portrait	8
Actualité régionale	4	Offres spéciales	8
Manif du 22 avril - En direct du festival de (bé)canes - La prévention sauce FFMC - Infrastructures meurtrières & enquêtes REAGIR - La protection du littoral contre les sports mécaniques - Une brigade de la police contrôle scooters, cyclos et motos		Bulletin d'adhésion	8
Revue de presse	7	Messages de M. Moto	9
		Doublement de rails - Relais Calmos : le bilan	
		Agenda	9
		Carnet	9
		La boutique de la FFMC	9
		Le coin des assureurs	10
		Délégation bénévole	
		Concessionnaires	10



Rappel pour les étourdis : n'oubliez pas de nous retourner la fiche d'adhérent dûment complétée et signée. C'est indispensable pour que la FFMC puisse se constituer en association de consommateurs !

.....

Calendrier chargé : entre le mois d'avril et le mois de juin, la FFMC 35 était sur tous les fronts : 9 avril, balade moto ; 15 & 16 avril, relais «calmos» des 24 heures du Mans ; 22 avril, manif contre les infrastructures meurtrières ; 6 mai, action de sécurité routière dans un collège à Corlay ; 14 mai, balade spéciale 125cc ; 21 mai, action de sécurité routière pour les 50cc avec la MJC Francisco-Ferrer ; 27 mai, journée pour la vie, à Rennes ; 4 juin, balade moto ; 18 juin, participation aux «Motards ont du Cœur» ; 25 juin, balade spéciale 125cc. C'est sans compter les permanences et les réunions de bureau ! L'emploi du temps est donc chargé pour les bénévoles alors, appel à toutes les bonnes volontés !

.....

Rock'n'Solex : l'édition 2000 a permis à la FFMC 35 de sponsoriser un équipage de jeunes. C'est la première fois qu'un sponsor est admis sur cette épreuve. Quand c'est pour la bonne cause !

.....

Bretagne à bécanes : les circuits touristiques continuent cette année. Dans une ambiance conviviale, un sympathique guide motard vous fera découvrir les merveilles touristiques et culturelles de notre beau pays breton. Renseignements : 02 99 28 44 54.

.....

Coup de chapeau à Jean-Philippe qui mérite le trophée du plus grand récidiviste : deuxième gamelle en moins de trois mois !

.....

Cohabitation motos-voitures : selon un sondage réalisé par CSA, 56% des 1000 personnes interrogées estiment que les relations entre les motards et les automobilistes se sont nettement améliorées. Quels sont les comportements dangereux des uns et des autres ? 52% des sondés citent les automobilistes qui téléphonent en conduisant, 51% les changements de direction sans clignotant. A l'encontre des motards : le fait de doubler à droite (21%) et de ne pas allumer ses phares (6%).

Nouvelles normes d'émissions polluantes pour les deux roues à moteur

Les deux roues motorisés prennent part à la réduction globale des émissions polluantes : le Groupe de travail sur les émissions des véhicules à moteur a dévoilé la proposition de la Commission Européenne sur les valeurs limites autorisées pour les motos à l'horizon 2003.

Cette directive est le prolongement de la fameuse «multi-directive» de 1997 mettant en place l'homologation unique européenne des motos. [...]

Les mesures proposées ont été élaborées avec l'objectif de proposer la meilleure technologie au meilleur coût. [...]

La question d'un cycle de référence spécifique à la moto et servant à la mesure des émissions polluantes a été évoqué, et fera l'objet d'une proposition à part entière pour la prochaine étape de réduction des émissions polluantes prévue pour 2007 (celles ci feront l'objet d'une proposition à la fin 2002).

Les valeurs limites sont les suivantes : CO : 5,5 g/km ; HC : 1,2 g/km ; NO : 0,3 g/km

La proposition va maintenant suivre le cours normal d'une directive européenne. La FEMA estime qu'il s'agit d'un compromis satisfaisant entre impératifs écologiques et faisabilité technique.

Cette directive est à mettre en parallèle avec une autre directive «environnementale» récemment votée en première lecture par le Parlement Européen sur les plafonds d'émission polluantes autorisées à l'échelon national.

Eric Thiollier

Véhicules hors d'usage : affaire classée !

Le 25 mai 2000, lors de leur réunion de conciliation, le Parlement européen et les gouvernements de l'Union Européenne sont parvenus à un accord sur la Directive relative aux Véhicules Hors d'Usage. Comme prévu, les motos et véhicules d'époque ont été exclus du champ d'application de cette directive visant à faciliter le recyclage des véhicules usagés. Il ne reste plus au Conseil et au Parlement qu'à ratifier l'accord, ce qui ne devrait être qu'une formalité. [...]

Christina Gesios

Think Bike

Le rapport de Sandwell «Think Bike» (Pensez Moto) : Un exemple à suivre par les villes européennes !

La ville de Sandwell (Royaume-Uni) a publié un rapport qui propose des solutions pratiques pour une meilleure prise en compte des motos dans les schémas d'aménagement urbain. Alan Tilly, en charge du projet, a établi un forum où les motocyclistes étaient représentés par le Motorcycle Action Group (MAG) et la British Motorcyclists' Federation (BMF).

«Think Bike» est le premier rapport à promouvoir de la sorte l'utilisation des Deux-Roues Motorisés (DRM) et à couvrir tous les aspects relatifs à la moto, comme la sécurité, le vol, les emplacements de parking, l'utilisation des couloirs de bus, les surfaces routières, et comment la moto peut être une alternative économique et pratique à la voiture.

Le plan a déjà commencé à prendre effet : des emplacements de parking sûrs seront bientôt ouverts pour les motos. Le forum prévoit de se réunir sous peu afin de présenter un ensemble de propositions supplémentaires.

D'autres villes d'Angleterre ont vu la manière dont Sandwell a procédé et sont prêtes à suivre l'exemple. [...]

Le MAG a avancé le concept de forum auprès d'autres autorités locales et est actuellement impliqué dans l'établissement de forums similaires à Manchester et Leicester. La BMF a lancé une campagne nationale dirigée vers sept régions du Royaume-Uni où les responsables de projets locaux ont omis de reconnaître le rôle des DRM comme une des solutions aux problèmes de mobilité routière.

D'autres villes européennes ont adopté une approche similaire envers les DRM. Pour ne donner que deux exemples, à Barcelone, Rome, Bristol et en Suède, les DRM ont accès aux couloirs de bus et taxis. Aux Pays-Bas, en Belgique et en France, deux lignes de stop ont été introduites aux intersections relativement importantes avec la ligne de front réservée aux deux-roues et celle à l'arrière aux autres véhicules.

La FEMA pense que le rapport de Sandwell devrait être pris comme base par les autres villes d'Europe lorsqu'elles établissent leurs propres schémas d'aménagement urbain.

Christina Gesios



Les 20 & 21 mai : manifestation nationale pour la vie !

W eek-end de Pâques : 90 morts sur la route. Gayssot réagit par la répression, malgré le naufrage de sa politique avec 8000 morts en 1999.

Week-end du 1^{er} Mai : 98 morts sur la route. Gayssot s'obstine et mobilise 20000 policiers pour le 8 mai. Une des plus grandes opérations de contrôle et de répression routière jamais engagée.

Week-end du 8 mai : 83 morts et près de 2000 blessés. Et pourtant c'était un week-end «vert» selon «Bison Futé» avec trafic fluide. Gayssot a l'impudeur d'évoquer une amélioration devant l'Assemblée Nationale, en prenant soin de ne pas comparer ce week-end du 8 mai avec celui de l'année dernière ! Les familles des victimes jugeront.

Une scandaleuse manipulation

Le mensonge sur les chiffres est érigé en moyen de communication d'Etat ! La répression se généralise malgré une inefficacité tragiquement avérée.

Il est temps que ça change. Que ça change de Ministre et surtout de politique à la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR). La vie l'exige !

La sécurité routière ? Faisons la vraiment !

«Si chacun fait un peu, dit le ministère, c'est la vie qui gagne». Et si le gouvernement faisait un minimum et consacrait des budgets conséquents à des opérations de prévention sur le long terme, à une vraie formation et à une réelle amélioration des infrastructures routières : là, oui, la vie y gagnerait à coup sûr !

La FFMIC a donc appelé tous les motards à se rassembler le week-end des 20 et 21 mai afin de manifester dans toutes les grandes villes de France pour une réelle amélioration de la sécurité routière et pour la baisse des taxes sur les produits routiers.

Propositions au Ministre de la Jeunesse et des Sports

Le 4 avril, à la demande de la FFMIC, Dominique Luga et Jacques Maggiori, pour le Bureau National de la FFMIC et la FFMIC Loisirs, ont été reçus par Marie-Georges Buffet. Ils ont présenté à la Ministre un certain nombre de propositions concernant notamment l'apprentissage de la sécurité routière chez les jeunes et l'accès aux circuits pour les motards. Parmi ces

propositions, on peut noter :

- La création d'un organisme public d'évaluation de la qualité de formation dispensée dans les moto-écoles. Ces établissements sont aujourd'hui jugés en fonction de leur taux de réussite au permis alors que le critère retenu devrait être le nombre d'accidents des détenteurs du permis pendant les 21 premiers mois de conduite.

- La création d'un budget pour une véritable formation dès le plus jeune âge directement intégrée dans les programmes de l'Education Nationale, et le suivi du contenu de la formation dispensée pour l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière en classe de 5^{ème} des collèges.

- L'amélioration de la préparation au BSR en instituant les 12h de formation initialement prévues.

- La mise à disposition des centres de loisirs de moyens éducatifs et financiers pour la sensibilisation à la sécurité routière, ainsi que l'introduction d'un module de sécurité routière dans la formation des animateurs et directeurs de centres de vacances.

- Concernant les circuits, nous proposons que l'Etat puisse exercer un «droit de préemption» en cas de vente d'un circuit privé.

- Nous proposons également que des homologations «entraînement moto» puissent être délivrées aux circuits qui actuellement ne sont pas homologués moto, afin que dans chaque région, un circuit au moins soit accessible au plus grand nombre de motards

- que les circuits homologués moto puissent être ouverts régulièrement au plus grand nombre de motards (le seul circuit régulièrement ouvert est celui du Mans).

Les routes anglaises tuent deux fois moins

P ourquoi meurt-on deux fois moins sur les routes britanniques que sur les routes françaises ? Juge à Châteauroux, Catherine Dayre est allée enquêter outre-Manche pour trouver la réponse à cette question dérangeante.

Non, les 8000 morts de l'hécatombe routière annuelle française ne s'expliquent pas par un soi-disant «tempérament latin». Catherine Dayre réfute cette idée toute faite. Missionnée par le comité franco-britannique de coopération judiciaire, elle a constaté «qu'en toute autre matière les Français ne sont pas plus délinquants que

les Anglais», et que la Grande-Bretagne se trouvait dans la même situation que nous, il y a 25 ans.

«Si les Français conduisent dangereusement, c'est parce qu'on ne les a pas éduqués à ne pas le faire.» En Grande-Bretagne, trois décennies d'une «politique structurée et rodée», observe-t-elle, ont suscité une telle mobilisation, «qu'on ne construit plus une route, une cité, une école sans que la sécurité routière soit prise en compte».

Dès le stade de l'apprentissage de la conduite, note-t-elle, les manuels et l'examen sont très orientés sur le comportement. Sur la route, les usagers se considèrent comme responsables de la sécurité de chacun et n'hésitent pas à signaler les comportements dangereux auxquels ils assistent, ce qui, en France, serait ressenti comme une vile délation.

Autre différence notoire : «On ne trouve ni radars ni policiers en faction à l'entrée des villages. Les policiers sont uniquement là où l'on sait que se commettent des infractions dangereuses.» Fortement utilisées, les caméras vidéo sont toujours signalées. «Une méthode bien différente de celle qui consiste à prendre au piège le conducteur qui accélère en sortant la nuit d'un village désert», commente Catherine Dayre. «Ne déresponsabilise-t-on pas le conducteur en le traitant comme un vilain petit enfant, pris sur le fait, la main dans le pot à confiture ?»

Plus répressive

La politique pénale britannique, qui «réprime beaucoup plus que la notre les attitudes dangereuses» lui semble aussi plus «responsabilisante», combinant des obligations de formation à des sanctions sévères, comme de longues peines d'annulation du permis sans aucun aménagement possible. Tandis qu'en France, les «permis blancs», les peines de principes donnent, pense-t-elle, «le sentiment de ne pas être sanctionné, encore plus quand s'ajoutent une peine d'emprisonnement avec sursis et une amende non recouvrée pour cause d'insolvabilité».

Dans son rapport adressé au ministère de la Justice, Catherine Dayre suggère : «Pourquoi ne pas s'inspirer du modèle britannique, sans attendre encore 30 ans, c'est-à-dire 180 000 morts ?»

Serge POIROT (OF 08/06/00)



Manif du 22 avril

Tout d'abord, nous voulons remercier les 700 motards venus de toute la région Ouest et qui se sont mobilisés avec nous le samedi 22 avril pour manifester contre les infrastructures routières meurtrières. Nous tenons à remercier également l'Association des Victimes de la Route de Bretagne, les FFMC 29, 44 et 53 et les motards de l'association «Les Motards ont du Cœur» pour leur aide et leur soutien dans l'organisation de cette manifestation.

Alors que l'opinion publique commence à constater l'échec massif de la politique de sécurité routière de M. Gayssot, les motards, une fois de plus, se mobilisent. Rappelons que le ministre des transports a promis dès 1997 de diviser par deux le nombre de morts sur nos routes d'ici 2002. En 1997, il y a eu 8000 tués et 30000 blessés graves sur les routes françaises et les résultats ne s'améliorent pas. Alors, M. le Ministre, vous avez choisi sans succès la sur-répression, et vous persistez cette année en allouant 160 millions de francs de votre budget à l'achat de nouveaux radars et seulement 20 millions au doublement des rails dits «de sécurité» ! Ces 20 millions permettront de doubler 50 km de rails. A ce train là, il faudra des siècles pour sécuriser l'ensemble du réseau routier

500 motards réclament des routes sûres

Ils ont manifesté hier à Rennes contre les glissières, les marquages au sol et autres bacs à fleurs.

Hier, des motards venus de six départements de l'Ouest, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Orne et Loire-Atlantique, se sont rejoints à Rennes pour protester contre des infrastructures routières dangereuses. Environ 500 motards selon la police, 700 d'après la Fédération française des motards en colère, étaient présents au rendez-vous, donné place de la Mairie.



français.

La participation à cette action fût très importante, car chacun de nous a, un jour, connu une situation périlleuse sur une chaussée rendue glissante par une peinture inadaptée. Beaucoup, malheureusement, ont ainsi perdu des amis, ou se sont vus handicapés à vie par des rails dits «de sécurité». Toutes nos pensées vont à la famille de Wilfried Rolland.

Cette manifestation fut teintée d'une immense émotion lors du dépôt de gerbe sur le muret qui a coûté la vie à Mickaël Delacroix, à Saint Jacques.

Alors, ce samedi 22 avril, ces motards, venus de tous les horizons socioprofessionnels, se sont réunis pour démontrer aux pouvoirs publics qu'ils sont des citoyens comme les autres, payant des impôts et souhaitant vivre leur passion sans mettre leurs vies en jeu.

Cette journée ne fût pas vaine : quelques jours après la manifestation, la DDE, par le biais de Philippe de Chitel (M. Moto 35) a fait savoir aux parents de Mickaël que le muret serait rasé avant l'été 2000. Philippe nous a également fait savoir que le département d'Ille-et-Vilaine allait débloquer un budget conséquent pour doubler des rails. De plus, l'entretien que nous avons eu au

«Pour les deux-roues motorisés des dangers de toute nature existent. Les aménagements sont faits sans réflexion. Bacs de fleurs, séparateurs centraux non éclairés, marquages au sol glissants, rambardes tranchantes provoquent des accidents mortels», explique Christophe Marty, le président de la FFMC 35. L'impressionnant cortège s'est rendu à Saint-Jacques-de-la-Lande, commune voisine de Rennes, pour un dépôt de fleurs sur le lieu de l'accident qui a coûté la vie à Mickaël Delacroix, 19 ans, en octobre 1998. Les parents étaient présents, et l'émotion très forte. Après avoir observé une minute de silence, les motards ont fait vrombir leurs motos pour exprimer leur colère. Ils ont emprunté la rocade pour se rendre à la préfecture afin de faire entendre leurs revendications. «Il existe pourtant des marquages réalisés à partir d'un nouveau matériau, du composite granité de pierre. Ce revêtement antidérapant est déjà très utilisé dans l'Est de la France. C'est un

Conseil Général avec M. Fauvel s'est révélé très constructif. M. Fauvel s'est montré réellement intéressé par nos revendications concernant :

- les aménagements urbains dangereux
- les marquages au sol glissants
- l'état du réseau secondaire français
- l'aménagement du temps de travail de M. Moto 35
- la création d'un espace d'expression deux-roues motorisés.

Sur les deux premiers points, il nous a rappelé que certaines routes et aménagements urbains dépendent des municipalités et non du département, par contre, il s'est montré très intéressé par la peinture granitée que nous avons amenée et il s'est engagé à faire passer l'information auprès de l'association des municipalités et à rapporter nos propos. Pour le troisième point, M. Fauvel a proposé que nous montions un dossier sur les points noirs en Ille-et-Vilaine et de nous revoir en septembre. Concernant le quatrième point, le président du Conseil Général a envoyé un courrier au préfet demandant de dégager du temps pour M. Moto. Le cinquième point serait, selon M. Fauvel, en pourparlers entre le District et l'association «Rennes Run»

Olivier



peu plus cher, mais cela dure plus longtemps. Nous souhaitons également une piste de formation pour les jeunes». Autre souci des motards, la conduite qu'ils estiment dangereuse de certains automobilistes, avec ce phénomène nouveau que représente le téléphone mobile, détournant la vigilance des conducteurs.

L'Association des Victimes de la Route de Bretagne s'est jointe à cette action. «Les deux-roues sont considérés comme des moitiés de citoyens. Les gens ne s'imaginent pas que les drames brisent la vie de familles entières. Depuis la mort de Mickaël, tout est changé, ma vie a été complètement bouleversée» raconte Marie-Jeanne Rouxel, maman de Mickaël Delacroix, et trésorière de l'AVRB.

Nathalie JAY (OF 23/04/00)



En direct du festival de (bé)cannes

Pour la 6^{ème} édition du relais calmos, la réalisation avait choisi les mêmes acteurs que pour sa série culte. Ayant déjà tenu un petit rôle en 1999, c'est avec plaisir que nous prenions part à ce nouveau tournage.

Les premiers tours de manivelle étaient donnés le vendredi à 15h. La réalisation n'avait pas lésiné sur les effets spéciaux. Un déluge de pluie et de vent mettait à mal l'étanchéité des combinaisons de pluie, des gants et des bottes. Les nombreux figurants qui se rendaient sur l'autre lieu de tournage au Mans se jetaient alors sur la soupe chaude. Une fois à l'abri sous la tente, la chaleur du chauffage au gaz leur donnait l'illusion d'être enfin secs.

Le samedi, l'éclairage était nettement meilleur. Le plateau s'animait dans un ballet incessant d'acteurs et des figurants de plus en plus nombreux. La partie technique était assurée par les concessionnaires afin de résoudre les petits soucis mécaniques et permettre à chacun de repartir.

Après un petit interlude, les prises de vues reprenaient le dimanche à 15h. La figuration étant terminée au Mans, c'est par grappes qu'ils revenaient sur notre plateau. Le soleil avait remplacé le déluge du vendredi et les boissons gazeuses, la soupe chaude. Il fallait bien nourrir tout ce beau monde et par moment les tranches de quatre quarts partaient au fur et à mesure qu'on les coupait. Le clap de fin était donné vers 20h.

Nous avons obtenu le César du meilleur second rôle masculin et féminin. Nous tenons à remercier le réalisateur et la production, ainsi que les nombreux sponsors sans qui le film n'aurait pas pu se faire.

L'année prochaine, ce sera : «Calmos 7, le retour». Certainement du 7^{ème} art.

Bernard et Martine

La prévention sauce FFMC

Qu'il est joli le moi de Mai ! La météo arrose, on gravillonne à tour de bras, on nous refait la route façon gadoue compactée «spécial JR».

Et puis, rien de tel que tous ces week-ends améliorés pour déclencher l'irrésistible envie chez nos concitoyens d'aller promener ensembles leurs pneus sur de si plaisantes routes...

C'est sûr, va y avoir de la casse, alors il fait

quoi Gayssot ? Il cogne. Et il le fait savoir : la presse fonce pleins gaz et relaie son message. Notre ministre préféré réprime.

Pendant que les parents se font botter le train, la FFMC 35 prévient auprès de leurs enfants, et leur fait partager les notions de survie routière acquises au prix fort par nombre de motards. Fidèle à son attachement à la sécurité routière, la fédé 35 a participé à trois actions de prévention très différentes les unes des autres au cours du mois de mai 2000.

Le Collège PIER AN DALL à CORLAY (22), le plus petit du département, nous accueillait le samedi 6 pour une action organisée par la directrice adjointe et le très actif professeur de sport, Dominique Le Clech. Un prof motard qui nous avait concocté avec ses élèves une journée au top : débat le matin avec les participants (dont M^{me} Moto 22) autour de thèmes préparés par les élèves. Notre intervention, pour le moins «réaliste» sur ce qu'est la route (témoignages, expériences et le «coup de la meuleuse...») était peut-être copieuse, mais la balade et les baptêmes de l'après-midi étaient là pour montrer que le deux-roues peut aussi être quelque chose d'agréable. Les routes du coin s'y prêtent plutôt bien...



Le dimanche 21, il s'agissait de tout autre chose : «Scoot Attitude», un rallye-scooter dans le quartier du Landrel mis au point par les animateurs de la Maison de Quartier Francisco-Ferrer et l'association Liberté-Couleurs. Les jeunes (prononcer «djeunss» !?), en équipes de deux devaient rallier une dizaine de stands qui leur soumettaient diverses épreuves : lancer de palets, basket, courses (sur console !), expo des derniers modèles par deux concessionnaires rennais pour les plus ludiques ; et un parcours de maniabilité avec Dom et René, des tests de connaissances mécaniques (Christophe et Luc ont pu mettre les leurs en pratique !), un petit quizz sur l'assurance et la législation avec Jean-Marie pour les plus sérieuses. Autant d'occasions pour faire passer notre message préventif, même si la playstation à gagner motivait certains spécimens plus

que le fait de porter des gants, d'avoir des freins qui freinent ou une béquille posée ailleurs que dans le garage (après tout, on trouve toujours un mur pour y appuyer le scooter !).

Enfin, le samedi 27, l'AVRB (Association des Victimes de la Route de Bretagne) organisait «La Journée pour la Vie» place Hoche à Rennes, avec l'aide des étudiants du lycée Jean Macé. La FFMC 35 était là aussi présente, de même que la Croix Rouge, les pompiers, la Prévention Routière, les cyclistes, l'association Droit des Piétons, etc... Dom, René et moi avons passé l'après-midi à rencontrer les passants et à présenter notre action. Pas tout à fait de la prévention telle qu'on la pratique habituellement dans les collèges, mais un bon moyen de faire connaître la FFMC et d'échanger avec d'autres mouvements (piétons, cyclistes...).

Ces trois journées de prévention étaient mes premières, j'ai pu voir qu'il fallait adapter notre discours aux circonstances et au public rencontrés : la route ne présente pas les mêmes dangers pour un jeune de Corlay (un petit village de 900 habitants), et celui des quartiers avoisinant la ZUP sud de Rennes, confronté aux vols de scooters (aux feux rouges par exemple).

Quant à une journée comme celle initiée par l'AVRB, on peut s'attendre à tout : discuter avec un routier-motard, des anciens motards ayant arrêté suite à un accident, des copains de la fédé 53... et un râleur ! «Tous des cons !» qu'y disait le monsieur, fustigeant tout ce qui bouge sur et au bord de la route (y compris lui-même !!!), prenant comme exemple quatre motards qu'il dit avoir vu prendre un sens interdit (pas bien ça !) pour arriver plus vite à un bar bien connu parmi nous, et de généraliser à partir de là... Une de ces conversations à sens unique, il avait apparemment besoin de se lâcher.

Le prochain coup, il faudra prévoir le divan et le psy : après la prévention, la psychothérapie routière !

Jean-Jacques

Infrastructures meurtrières & enquêtes REAGIR

Deux motards (Régis Fourel et Wiefred Rolland) ont perdu la vie récemment dans notre département, dans des circonstances mettant en cause les rails de sécurité. La FFMC 35 a demandé auprès du préfet l'ouverture d'enquêtes REAGIR.



La protection du littoral contre les sports mécaniques

Le circuit de moto-cross de Plourivo, qui accueillait, dimanche, la seconde manche du championnat de Bretagne, devra fermer. Une mesure destinée à protéger les espaces littoraux remarquables. Sur place, la décision est très mal acceptée.

Dimanche, plus de 200 pilotes ont participé à la seconde manche du championnat de Bretagne de moto-cross à Plourivo, près de Paimpol. Sans doute la dernière compétition pour ce circuit qui vient de tomber sous le coup d'un arrêté préfectoral.

Dans un courrier en date du 17 mars, le préfet annonce que l'arrêté d'homologa-

Une brigade de la police contrôle les scooters, cyclos et motos

Peu connue, la brigade des contrôles techniques de la police vérifie la puissance sonore des deux-roues. Alliant prévention et répression, ses fonctionnaires verbalisent et tentent d'inculquer des règles de sécurité et le respect des autres.

«103 décibels, cela fait beaucoup par rapport aux 83 autorisés pour ce type de scooter...», lance Gilbert Perdrriel, responsable de la brigade des contrôles techniques. En face de lui, un garçon de 15 ans qui ne se démonte pas : «Dans mon lycée, à Sainte-Geneviève, il y en a qui font beaucoup plus de bruit que moi !» «Peut-être, mais c'est toi que nous avons interpellé...», lui répond gentiment le policier. Le jeune garçon en est quitte pour une amende de 300 F.

Leur fourgon installé sur un boulevard passant, deux policiers effectuent un contrôle du volume sonore des deux-roues : «Nous avons l'habitude et nous arrêtons les plus bruyants, à l'oreille. L'un de nous mesure le bruit à l'aide d'un sonomètre pendant que l'autre utilise un tachymètre pour ramener le moteur au régime préconisé par le constructeur. Avec des normes très précises pour le sonomètre qui doit être placé à l'horizontale, à au moins 20 cm du sol et 50 cm de la sortie du pot.»

Le seuil maximum du bruit autorisé est indiqué sur la carte grise du véhicule. Pour les cyclos non immatriculés, on le trouve sur la plaque du constructeur. Les policiers ont l'habitude du jeu de piste pour trouver celle-ci, fixée un peu n'importe où sur le cyclo. Normalement, tous les deux-roues

tion délivré le 3 mars dernier est abrogé. Le circuit bénéficie d'une «homologation à titre exceptionnel, uniquement pour cette épreuve». Une décision justifiée par le fait que «l'assiette du terrain fait partie des espaces littoraux remarquables, ce qui exclut son affectation aux sports mécaniques.»

«Il vous appartiendra de trouver un nouveau terrain pour les compétitions à venir» conclut le préfet. Le président du Moto-club de Plourivo a évidemment très mal accueilli la nouvelle. «Nous allons nous battre pour garder notre terrain. Il existe depuis dix ans. Il a été aménagé au prix d'un travail colossal» explique Denis Rivoalan, qui ne désespérait pas d'accueillir un jour une compétition de niveau

neufs sont aux normes sonores mais certains de leurs propriétaires choisissent de changer les pots d'origine pour d'autres, non homologués mais plus esthétiques et, surtout, plus bruyants



Une infraction peut en cacher une autre

«C'est effarant le nombre de cyclomoteuristes et parfois de motards qui roulent pour eux, pour se faire plaisir, constate Gilbert Perdrriel. L'essentiel, c'est que leur engin soit beau, différent de celui du copain. Tant pis pour les autres ! Ils ne sont même pas conscients de la gêne auditive qu'ils peuvent causer. Le comble : hier, à Saint-Malo, nous avons contrôlé un jeune homme qui venait de mettre un pot non homologué sur son deux-roues. Pourquoi ? Pour que les automobilistes l'entendent arriver...»

Un motard de la police vient d'amener sur le contrôle une Suzuki Intruder et son pilote : «Elle est bruyante et, surtout, a un pneu complètement lisse à l'arrière», signale-t-il à ses collègues. Les contrôleurs se mettent à l'œuvre. La moto, effectivement, est au-dessus de la norme sonore : «117 décibels au lieu de 99 dB à 2500 tours. Mais s'il n'y avait que ça ! Vous avez vu l'état du pneu ? Et vous roulez à deux là-dessus, c'est pas sérieux.» Le policier a des accents



national.

La fermeture du circuit révolte également les nombreux pilotes qui avaient l'habitude de venir s'entraîner à cet endroit. Le terrain de Plourivo est l'un des rares du département ; le plus proche est désormais à Saint-Brieuc ou à Plounérin, près de Lannion.

OF 22/03/00

presque paternels pour s'adresser au pilote et à sa passagère. L'air consterné, ces derniers ne répliquent pas.

Leur mine s'allonge quand les policiers commencent à lister les infractions, en plus du bruit et du pneu : défauts de clignotants, un rétro non homologué, une plaque décentrée et mal éclairée... En fait, ils ne verbaliseront que pour le pot et le pneu. Mais le coup de grâce arrive quand les fonctionnaires leur annoncent : «Nous allons immobiliser votre moto. Vous ne pourrez la récupérer que lorsque les réparations auront été faites et les amendes payées.»

Si les motos cumulant autant d'infractions sont rares, il n'en va pas de même pour les cyclos et les scooters : «Quand on en contrôle un au-dessus des normes sonores, on découvre souvent autre chose, souligne Christian Péan. Par exemple, des freins en mauvais état, des phares ou un casque non homologués... Et puis, il y a les modes : en ce moment, avec le beau temps qui revient, certains ne sanglent plus leur casque. C'est une infraction assimilée à un défaut de port...»

Des exemples de ce genre, les deux fonctionnaires n'en manquent pas. Selon eux, ils sont révélateurs de l'inconscience de certains jeunes. Les policiers essaient de faire avant tout de la prévention, mais, parfois, la répression s'impose : «Nous immobilisons les scooters et nous prévenons les parents, s'il s'agit de mineurs. Pour eux, c'est cela le pire, et aussi de rentrer à pied chez eux. Cela les punit plus que l'amende...»

Catherine CAYROL. (OF 24/05/00)



Pour cette édition du Menhir, la revue de presse aura pour principal sujet un portrait. Il y en a déjà un en page 8, mais là, c'est fait dans *Ouest-France* par Catherine Cayrol qui, une fois de plus, nous délivre un article de qualité. En effet, ce dernier prouve la très grande implication dans son job de «M. Moto 35», alias Philippe de Chitel, implication dont nous avons été maintes fois témoins à la FFMC.

Par ailleurs, un extrait du *Canard Enchaîné*, pour constater la bêtise d'un homme politique prêt à donner l'impunité à ceux qui ont des pneus lisses ! Joël

M. Moto sur la route de la sécurité

Protection des supports de glissière de sécurité, modification des ralentisseurs dangereux ou lutte contre les marquages glissants : les dossiers ne manquent pas sur le bureau de Philippe de Chitel, alias M. Moto 35. Avec un seul objectif : améliorer la sécurité des motards.

En 1994, la Direction de la sécurité et de la circulation routières innovait en nommant un «Monsieur Moto» dans chaque DDE avec une mission prioritaire : sensibiliser les responsables des routes aux dangers qui guettent les motards. Six ans, plus tard, même si l'action des M. Moto a permis des progrès notables, il reste encore beaucoup à faire pour la sécurité des motards.

En poste depuis plus de deux ans en Ille-et-Vilaine, Philippe de Chitel a le même profil que ses 99 collègues : il est salarié de l'Équipement, motard et motivé par les questions de sécurité. Dès sa nomination, il a mis en place un système de fiches à la disposition des motards chez les concessionnaires et dans les mairies : «Tout pilote qui rencontre ce qu'il estime être un danger sur la route peut ainsi le signaler, explique Philippe de Chitel. Qu'il s'agisse d'un problème de gravillonnage, de glissière, de

défaut de la chaussée, de marquage au sol ou de ralentisseur.»



Dès qu'il reçoit la fiche, M. Moto se rend sur le terrain et évalue le danger, en fonction de la réglementation. «Il faut savoir que nos compétences sont limitées. Nous ne pouvons intervenir que sur les routes nationales et les autoroutes non concédées, c'est-à-dire gratuites, comme l'autoroute des Estuaires. J'ai aussi des possibilités d'action sur les routes départementales dont la gestion est confiée à la DDE. Mais sur les voies communales, je n'ai qu'un rôle incitatif et consultatif. Je m'adresse aux maires et je leur signale le danger constaté. Après, ils exécutent ou pas les travaux conseillés...»

Autre gros dossier sur le bureau de M. Moto : l'étude des dispositifs de protection des glissières de sécurité : «En 1998, 901 motards ont trouvé la mort en France, dont 77 après un contact avec des glissières. Aujourd'hui, plusieurs systèmes existent qui, en cas de chute d'un motard, évitent l'effet guillotine des supports de la glissière. L'Équipement d'Ille-et-Vilaine commence à en mettre en place, principalement sur certaines bretelles de quatre-voies. En 2000, dans le cadre du Plan départemental d'action et de sécurité routière, nous devrions installer une trentaine de kilomètres de protections de ce type sur les quatre-voies, autour de Rennes et Saint-Malo.»

Dans le cadre de son travail à l'Équipement, où il est animateur sécurité prévention auprès des personnels, Philippe

de Chitel n'oublie pas les motards : «Je mets l'accent sur la signalisation, insiste-t-il, qui est un facteur clé de la sécurité. Et puis je suis attentif à toutes les répercussions sur les motards de nos actions. Ainsi, j'ai constaté que sur les 148 interventions en 3 mois du service d'urgence que la DDE assure 24 heures sur 24, 15% concernaient des dépôts de carburant ou d'huile sur la chaussée.»

Dans le bureau de M. Moto, le téléphone sonne à plusieurs reprises. Au bout du fil, des interlocuteurs de la Sarthe. «les 24 heures moto approchent, explique Philippe de Chitel. Comme les années précédentes, nous mettons en place, avec la FFMC un «relais moto» sur les aires de Mondevert et d'Erbrée pour le week-end du 14 au 16 avril. Avec l'aide des motards de la gendarmerie, nous assurons une pause-café pour tous les motards de Bretagne qui se rendent aux 24 heures. L'an dernier, 3500 sont venus et plus de 2000 se sont arrêtés dans notre relais. Pour se détendre en buvant un café. C'est aussi cela la sécurité.»

Catherine Cayrol (OF 05/04/00)

Le mur du çon

Franchi à 50 kilomètres à l'heure en agglomération par Bertrand Le Jolis de Villiers de Saintignon, frère du vicomte du même nom et conseiller général des Essarts, en Vendée. A l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle liaison routière dans son canton, Villiers frère, qui causait de l'insécurité routière, a déclaré («Vendée Matin / Presse Océane», 6/5) :

«Je sais que la vitesse des motards n'est pas facile à déterminer, mais il faudrait revoir cela au lieu de verbaliser les personnes âgées qui ont des pneus lisses et sont moins dangereuses.»

Et pour les motards âgés avec des pneus lisses, il préconise quoi, le frerot de l'agité du Bocage ?

ce de poils ou équivalents) afin de prouver le choc. A partir de là, faites jouer votre contrat d'assurance pour vous retourner contre l'association de chasse ou la société d'autoroute. A défaut, vous pouvez faire intervenir le fonds de garantie automobile.

(sources Moto mag)



Gare aux animaux

Il est souvent difficile de demander une indemnisation lorsque votre moto heurte un animal sauvage. Cela sera possible, d'une part dans le cas où la voirie longe une zone relevant d'une association de chasse ; d'autre part, dans le cas d'une

autoroute. Il faut toutefois établir un constat d'accident dans le premier cas avec la police municipale, le garde-chasse ou le garde-champêtre, ou éventuellement des témoins ; dans le deuxième cas en appelant d'une borne, les forces de l'ordre. Si l'animal blessé s'enfuit, vérifiez que vous disposez d'un minimum d'indices (présen-



Annonces

Vends **750 Super Ténére** de 1991, 59 000 km, 14 000 FRF Lionel au 02 40 08 05 34.

Vends **Yamaha 600 XTK**, modèle 92, 21 000 km, noire, 12 500 FRF. Tél : 02 99 62 14 32.

Rappel : les petites annonces du Menhir sont gratuites ! Alors n'hésitez pas ! Si vous vendez ou si vous cherchez une moto, des accessoires, de l'équipement, etc, cet espace est pour vous !



Portrait

Que ceux qui ne l'on jamais vu lèvent la main ! Il ne doit pas y en avoir beaucoup, car Stéphane est notre «mannequin». Dès qu'il y a une photo de prise lors d'une action ou lors d'une balade, il est dessus ! Même sur le dépliant de la «Bretagne à bécane», c'est lui ! Ceci mis à part, Stéphane tient un rôle un peu à part au sein de la fédé 35. C'est un peu notre Gaston Lagaffe à nous. C'est le mec, quand vous êtes en balade, qui allume sa clope au moment ou tout le monde a remis son casque et est prêt à partir... Stéphane est responsable des permanences du samedi. C'est à dire qu'il reçoit des motards, discute avec eux de la fédé, et parfois en convainc certains d'adhérer. Les bulletins

d'adhésion passent en général quelques semaines au fond de sa sacoche réservoir avant qu'il pense à les donner à notre trésorière préférée. Mais on a appris à faire avec, parce que Stéphane c'est un mec cool et que ses qualités font oublier ses petits défauts.



Offres spéciales

La FFMC 35 a négocié pour ses adhérents (hors moto-clubs), des remises chez plusieurs acteurs du monde de la moto. Ces offres sont soumises à la présentation de la carte d'adhérent FFMC 35 à jour de cotisation :

AEROPUB

Route d'Erbrée, 35500 SAINT M'HERVE
Tél : 02 99 76 71 11

10% de remise sur une réparation de carénage, de réservoir, ou sur une peinture perso (moto, casque, compteur...);

LECONTE MOTOS

77, rue de Rennes, 35510 CESSON-SEVIGNE

Tél : 02 99 83 42 92

10% de remise sur les pièces et sur les accessoires (sauf Shoei et Bagster);

ACCESS MACHINE

13, rue des Petits Champs, 35760 SAINT GREGOIRE

Tél : 02 99 38 58 07

Sur présentation de votre carte d'adhérent

FFMC 35, Access Machine vous fait une carte nominative valable un an, renouvelable. Cette carte offre :

- 10% de remise sur tous les accessoires en magasin
- 15% de remise sur un kit chaîne
- Montage gratuit de 2 pneus
- Montage gratuit de 3 jeux de plaquettes de frein
- 1 filtre à huile gratuit sur un forfait vidange.



Bulletin d'adhésion

7 bonnes raisons d'adhérer !

- Pour mettre au placard la répression Gayssot et les mesures anti-motards
- Pour améliorer la sécurité routière
- Pour promouvoir une formation de qualité à la conduite moto
- Pour continuer à pratiquer librement ta passion
- Pour être informé de tes droits et agir pour les défendre
- Pour renforcer la solidarité du monde motard
- Pour rejoindre un mouvement européen de défense des motards

Alors remplis le questionnaire ci-contre et envoie le, accompagné de ton chèque et d'une photo à : Dominique Laperche, 35, rue du Manoir de Gaudon, 35770 VERN SUR SEICHE

Nom : Prénom :
 Profession :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Téléphone : e-mail :

Si tu es déjà adhérent

N° d'adhérent :

Si tu es nouvel adhérent

Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date du permis A :
 Moto : Type :
 Cylindrée : Acquise le :
 Ci-joint un chèque de francs à l'ordre de la FFMC 35
 date et signature :

Cotisation :

Individuelle	140 F
Couple	250 F
Moto-Club	300 F



Doublement de rails

Un budget de 220 000 francs vient d'être débloqué pour l'amélioration du doublement de rails de la rocade de Rennes. Le système posé sera certainement de la glissière métallique, car c'est ce qui coûte le moins cher (150 F/ml). Le budget alloué permettra donc de doubler 1,46 km de rails dès cet été. D'autre part, un recensement des endroits à traiter en priorité est actuellement en cours en Ille-et-Vilaine. Ce recensement permettra d'exploiter à bon escient une éventuelle rallonge budgétaire d'ici la fin de l'année. Il est à noter que le doublement des rails figure au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Philippe de Chitel

Relais Calmos 2000 : le bilan

Environ 3000 motards se sont arrêtés sur les aires de Montdevert et d'Erbrée cette année. Cela fait un peu moins qu'en 1999. Du vendredi au samedi, les motards ont circulé sous une pluie battante et ont apprécié l'arrêt au relais où ils ont pu se réchauffer avec une soupe ou un café bien chaud. Le quatre quart qui leur était offert a permis de combler des petits creux, et le chauffage d'appoint leur a permis de sécher gants, chaussettes et... pantalons. Le dimanche la météo était plus clémente. Malheureusement, vers 18 h, nous apprenions qu'un motard avait eu un accident mortel à l'entrée de Rennes.

Fiche de signalement de danger

Localisation du danger rencontré

Entre la ville de et la ville de

- sur la route nationale : RN
- sur route départementale : RD.....
- sur une autre voie
- à environ km de

Avec un tracé de route :

- en ligne droite
- en virage
- en carrefour
- en giratoire

Type de danger rencontré

- Gravillonnage
- Glissière de sécurité
- Défauts de la chaussée
- Marquage au sol
- Ralentisseur
- Autre

Le danger est signalé par Mme/Mlle/M.

Coordonnées (facultatif) :

A retourner à :

Philippe de Chitel / M. Moto 35, Direction Départementale de l'Équipement
3, avenue de Cucillé, BP 3167, 35031 Rennes Cedex

Juillet

- 1&2** Championnat de France de dragster à Guiscriff (56)
- 1&2** Course de côte à Saint Germain sur Ille (35)
- 16** Championnat de France Promosport au Mans (72)

Août

- 14&15** La Madone des Motards à Porcaro (56)

Septembre

- 9&10** Course de côte à Corps-Nuds (35)
- 16&17** Bol d'or à Magny-Cours (58)
- 24** Balade FFMC 35

Note : Pour les balades FFMC 35, le départ est fixé, sauf indication contraire, à 11 heures dans le haut de la place des Lices à Rennes. Prévoir un casse-croûte et le plein de la moto



Carnet

Merci à ceux qui nous ont renouvelé leur confiance ce trimestre : François (BMW R1100RT), Stéphane (piéton), Béatrice (scooter), Daniel (Yamaha FJ1100 Attelée), Thierry (Suzuki 750 GSXF), Dominique (Suzuki 1200 GSX), Gilles (Honda 650 Revere), Laurent (Triumph 900 Daytona), Patrick (Honda 1100 ST), Stéphane (Honda 1000 CBR), Daniel dit «le lillois» (Ducati 900 SS), Jean-René (BMW R100 TC), Hervé (Triumph 900 Thunderbird), Richard (Kawasaki 1100 ZRX), Pierre-Yves (Honda 650 NTV), Jacques (Honda 1100 Pan European), Martine (Honda 900 CBR attelé RDS), Laurent (Honda 125 DTR), Pascal (voiture), Luc (à pied aussi ?), Renaud (BMW R1100R), Marc (Triumph 1200 Trophy), Pierre (Suzuki 1200 Voyou) et Philippe (Honda 1100 CBR XX).

Et donc bienvenue à ceux qui nous ont découvert : Françoise (Honda 600 Transalp), Alain (Suzuki 250 GT), Etienne (Honda 1000 VTR), Denis (Honda 650 NTV), Nathalie (Honda 650 RC 05), Bertrand (Triumph 1200 Trophy), Jean-Pierre (Honda 800 VFR), Erwann (Honda 750 VFR), Jean-François (Honda 650 NTV).

Enfin, bienvenue à tous les aventuriers du Moto-club «La courbe».



La boutique de la FFMC



Pin's

- Modèle 2000 **30 F**
- Modèles antérieurs **15 F**



Motocollant

- Modèle 2000 «bras d'honneur» **10 F**



Porte-clefs

- En mousse, ne raye pas le tableau de bord **20 F**



Motocollant «20 ans»

- Edition spéciale pour les 20 ans de la FFMC **10 F**



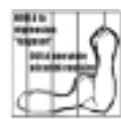
T-Shirt

- Existe en gris ou en noir **60 F**
- Spécial «20 ans» **60 F**



Sweat shirt

- Existe en gris ou en noir (même dessin que le T-Shirt) **150 F**



Vignette «Gayssot»

- Contre la politique de sur-répression **5 F**



Vignette FFMC

- Une petite vignette avec le logo de la fédé **2 F**



Délégation bénévole

C a y est, la délégation bénévole de la Mutuelle des Motards de Rennes existe officiellement ! Dominique et moi-même avons été faire notre stage de formation au siège de la Mutuelle à Montpellier.

Nous allons donc maintenant mettre en place concrètement cette délégation. D'ailleurs, au fait, qu'est-ce que c'est une délégation bénévole ?

Pour expliquer cela, un petit tour dans le passé s'impose. Lors de sa création, il y a 17 ans, par des militants du mouvement FFMC, la Mutuelle n'était animée que par des bénévoles. C'est à dire que des motards comme vous et moi, les premiers délégués bénévoles, souscrivaient les premiers contrats de la Mutuelle, par le bouche à oreilles, en parcourant la France pour démarcher dans les concentres, enfin, l'époque héroïque, quoi !

On s'est donc rapidement rendu compte que le domaine des assurances nécessitait une technicité particulière. L'embauche de salariés possédant cette technicité s'est donc avérée indispensable. La Mutuelle, en grandissant, s'est dotée de bureaux dans les grandes villes de France. La couverture du territoire n'est d'ailleurs pas encore complète. En effet, dans certains départements, la Mutuelle n'est pas représentée. Dans les autres départements, il peut y avoir juste une délégation, juste un bureau, ou bureau plus délégation. C'est le cas en Ille-et-Vilaine.

Vous allez me dire : si il y a déjà un bureau, les salariés s'occupent de la souscription, du règlement des sinistres, du suivi des dossiers, etc. Les délégués bénévoles sont juste là pour aller au bistrot !

Je vais vous répondre : pas seulement... Si

nous avons des accointances naturelles avec les bistrots, ça n'a rien à voir avec la Mutuelle. Un exemple : la plupart d'entre vous travaille. La plupart de cette plupart travaille du lundi au vendredi dans des créneaux horaires dits «de bureau». Quand avez vous donc le temps de passer ou de téléphoner au bureau de la Mutuelle pour parler de vos problèmes d'assurance, faire modifier votre contrat, etc. ? Le week-end bien sur ! Le problème c'est que les salariés de la Mutuelle ont les mêmes horaires que vous. C'est pas de chance, ça !

Autre cas de figure : vous voulez changer d'assurance. Vous venez faire un devis à la Mutuelle, et là on vous dit : monsieur (ou madame, je ne suis pas sexiste), vous avez un gros malus, nous ne pouvons pas vous assurer. Et là, vous avez beau être fier d'en avoir «un gros», ça ne vous donne pas le joli papier vert. C'est en général à ce moment là que la personne qui est en face de vous dit : «mais je peux en parler aux délégués qui pourront vous organiser une commission à trois...» Hein ? Cékoidon ? Non gros dégueulasse, ce n'est pas une partouze ! C'est l'une des grandes forces de la Mutuelle des Motards. Je vous rappelle que la Mutuelle a été créée dans le but de fournir aux motards une assurance à visage humain. C'est à dire qui soit à un tarif juste, et non pas pifométrique, et surtout, qui permette à chaque motard de trouver une solution d'assurance.

Si les salariés se voient dans l'obligation de suivre à la lettre les «règles de souscription», les délégués ont la possibilité d'y déroger, dans une certaine mesure. La com' à trois, c'est donc une réunion entre le motard qui souhaite s'assurer et des délégués bénévoles, qui souhaitent l'écouter, comprendre pourquoi le motard est

arrivé à cette situation et lui trouver une solution (au sein de la Mutuelle ou pas, mais une solution).

A la différence des salariés, les délégués bénévoles sont ? Vous le dites à ma place ? Bénévoles ! Merci, réponse formidable ! Non, ils sont motards ! Ils sont impliqués dans le mouvement FFMC, ou du moins en partagent les idées, ils connaissent les problèmes de terrain. Ils sont comme vous, à la différence prêt qu'ils se sont sentis motivés pour aider les autres motards dans leurs problèmes d'assurance. Le contact n'est donc pas le même qu'avec des salariés. C'est ce contact différent qui permet également de faire avancer les choses : c'est en discutant autour d'un café qu'on va exposer des idées, qu'on va parler franchement, qu'on va recevoir des critiques (bonnes ou mauvaises) sur la Mutuelle. L'un des rôles des délégués, au sein de la Mutuelle, c'est de faire remonter au Conseil d'Administration ces échos. C'est ce qui permet d'améliorer sans cesse les produits et la qualité du service.

Bon, bref, la Mutuelle c'est génial, mais ça ne vous dit pas comment ça va se passer concrètement ! Alors concrètement, la délégation va s'organiser petit à petit. Nous allons mettre sur pied, à partir de la rentrée, un système de permanences (certainement communes avec celles de la fédé, plus on est de fous...). Nous aurons également une ligne téléphonique avec un répondeur. Pour info, nous avons déjà commencé à bosser (formation, commissions à trois...). Les informations pratiques vous seront communiquées dans le prochain Menhir.

Jean-Philippe



Concessionnaires

Vieille Honda au trépas...

S i un matin, vous regardez dans le fond de votre garage et que la flamme de la restauration vous prend à la vue d'une vieille Honda, un conseil : ne vous précipitez pas chez Leconte Motos.

Un nettoyage de carbus sur une 750 four s'est avéré impossible (il a finalement été fait dans une autre garage portant le logo d'une autre marque), le remplacement d'un embrayage fatigué sur une autre 750 four s'est soldé par un «on ne touche pas à ça,

c'est des nids à emmerdes», dixit le chef d'atelier. Quel professionnalisme ! On ne parle même pas du cas du copain qui a du affronter un cynique «on ne fait pas les vieilles motos», alors qu'il apportait un 750 XLV âgé d'à peine 6 ans ! Quant à notre ami Jean-René à qui il manque des rupteurs pour faire fonctionner son 125 CG, il est las de devoir fournir pour obtenir la moindre pièce le numéro de série de sa moto, alors qu'il a expliqué avoir acheté le moteur dans une casse et que l'allumage provient d'un autre moteur...

En effet, depuis que Pascal Lorand s'est éclipsé (bon rétablissement !), le service des pièces détachées a également perdu la passion qui l'animait jusqu'alors.

Bref, un concessionnaire Honda qui refuse les Honda, c'est un comble ! Adieu la passion, l'esprit motard et bonjour la déception du client ! L'intérêt de notre concessionnaire pour nos «ancêtres roulants» ressemble à du foutage de gueule !

Jean-René & Jean-Philippe (qui ne sont pas prêts d'acheter des Honda neuves)